



# INÉGALITÉS ET VULNÉRABILITÉ



## )) Inégalités sociales et spatiales de santé

Chacun le sait, nous ne sommes pas tous égaux devant la maladie et la mort. Ces disparités résultent de multiples facteurs le plus souvent interdépendants : facteurs individuels (hérédité, sexe, âge) et comportementaux (mode de vie, nutrition, etc.), facteurs socio-économiques (activités professionnelles, revenus, logement, etc.), accès au système de soins, etc.

Malgré une augmentation importante du niveau de vie et un allongement continu de l'espérance de vie au cours des dernières décennies en France, les inégalités sociales de santé sont restées relativement stables et leur réduction figure parmi l'un des 100 objectifs de la loi de santé publique du 9 août 2004. La composante environnementale de ces inégalités sanitaires demeure très peu documentée, tout comme celle des inégalités écologiques ou environnementales. La présente fiche se propose de donner quelques repères sur les inégalités sociales de santé et sur les groupes vulnérables, ainsi que sur les travaux engagés au plan international et européen sur la notion de justice environnementale.

**Espérance de vie des hommes et des femmes à 35ans, par période et catégorie sociale (en années)**

Source : Insee Première n° 1025, Juin 2005

### Des disparités sociales de mortalité

En France, les écarts de mortalité par catégorie sociale sont plus marqués que dans de nombreux pays européens. Alors que selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la France arrive en tête des pays du monde pour son système de santé, ce paradoxe apparent rappelle que les soins (du fait notamment de la différence entre offre de soins et accès aux soins) ne sont qu'un des déterminants de la santé des populations. Ces inégalités se présentent comme un continuum allant des catégories les plus modestes aux plus favorisées sans véritable seuil<sup>1</sup>. Selon le rapport du groupe technique national de définition des objectifs de la loi de santé publique (GTNDO) en 2003, la probabilité de mourir entre 35 et 65 ans est, chez les hommes, de 13 % pour les cadres et les professions libérales, 17 % pour les professions intermédiaires, 18,5 % pour les artisans et commerçants, 23 % pour les employés et 26 % pour les ouvriers, soit un rapport de 1 à 2 entre les extrêmes.

Exprimé d'une autre manière, l'espérance de vie à 35 ans d'un cadre de la fonction publique est de 46 ans contre seulement 37 ans pour les ouvriers non-qualifiés, soit 9 ans d'écart. Un constat similaire peut être fait pour les femmes avec des écarts beaucoup moins prononcés et des indicateurs plus favorables. Ces écarts sont confirmés par les derniers travaux publiés par l'INSEE qui signalent aussi que les différences sociales de mortalité sont en augmentation chez les hommes alors qu'elles restent stables chez les femmes. ►►

	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	Employés	Ouvriers	Inactifs non retraités	Ensemble
<b>Hommes</b>								
1976-1984	41,5	40,5	40,5	39,5	37,0	35,5	27,5	38,0
1983-1991	43,5	41,5	41,5	41,0	38,5	37,5	27,5	39,0
1991-1999	46,0	43,0	43,5	43,0	40,0	39,0	28,5	41,0
<b>Femmes</b>								
1976-1984	47,5	46,5	45,5	46,0	45,5	44,5	44,5	45,0
1983-1991	49,5	48,0	47,0	47,5	47,5	46,5	45,5	46,5
1991-1999	50,0	49,5	48,5	49,0	48,5	47,0	47,0	48,0



## ►► Les inégalités sociales de morbidité

La France se situe dans la moyenne européenne, mais elles sont aussi plus difficiles à appréhender de manière globale<sup>2</sup>. Dans les domaines des handicaps et des incapacités, de la santé bucco-dentaire ou des accidents de la route, on retrouve des écarts importants selon les catégories socioprofessionnelles. La précocité des déterminants des inégalités de santé est par ailleurs de mieux en mieux attestée : par exemple les difficultés d'insertion dans le système scolaire, et plus largement ce qui entoure la scolarisation, constituent un des facteurs d'aggravation des inégalités qui aura des répercussions sur la prise en charge future de la santé par les personnes.

## Les inégalités sociales de santé

Elles relèvent pour beaucoup des conditions d'existence et renvoient donc aux disparités en termes de revenus, d'emploi, d'éducation, de logement, de loisirs, etc. Ces inégalités agissent à leur tour sur les modes de vie comme les comportements alimentaires, les pratiques à risque, etc. On peut ainsi parler de production et de reproduction des inégalités qui sont beaucoup plus marquées encore chez certains groupes de population en situation de précarité (chômeurs de longue durée, étrangers non communautaires, etc.).

## Les disparités spatiales

La géographie de la santé fait également apparaître de fortes disparités. Bien que la situation des villes soit globalement meilleure que celle des campagnes, les oppositions en matière d'espérance de vie à la naissance sont surtout observables au niveau régional et départemental. Quatre zones restent nettement privilégiées ; le sud-ouest, le centre-est, le centre-ouest et le sud-est<sup>2</sup>. Si l'on examine la répartition géographique des pathologies on constate aussi d'importants écarts. La carte des cancers, par exemple fait apparaître de fortes disparités régionales (notamment entre le Nord et le Sud). Selon le rapport de la Commission d'orientation du plan cancer en 2003, la mortalité par cancer présente des variations d'amplitude par rapport à la moyenne nationale allant de - 18,9 % (Midi-Pyrénées, Corse) à + 13,1 % (Bretagne, Champagne-Ardenne). Les écarts sont encore plus marqués pour la mortalité prématurée avec - 29,3 % pour la Corse et + 43,8 % pour la région Nord-Pas-de-Calais, les taux les plus faibles étant rencontrés dans les départements du Sud de la France.

Une meilleure connaissance des déterminants économiques, sociaux et culturels de telles disparités manque encore pour pouvoir interpréter les observations constatées et leur évolution. Cette connaissance est aussi nécessaire en vue d'engager des politiques et des actions de prévention pertinentes. Si divers travaux ont déjà été engagés dans ce sens, l'influence des expositions environnementales sur les inégalités sociales de santé reste en France un terrain encore vierge. ■

## Populations sensibles et personnes vulnérables

Certains groupes d'individus présentent, de par leurs particularités intrinsèques, une vulnérabilité plus grande aux facteurs environnementaux.

### Les enfants

Chez les enfants, la constitution des systèmes nerveux, immunitaire, reproductif se déroule selon des phases limitées dans le temps et les effets des expositions ambiantes peuvent modifier ou endommager de façon irréversible les organes en développement, alors que ces mêmes expositions peuvent très bien ne pas avoir d'incidence sur un adulte qui y serait soumis. Les enfants, proportionnellement à leur poids corporel, boivent plus d'eau, ingèrent davantage d'aliments et respirent plus d'air que les adultes. Qui plus est, leurs comportements accroissent encore le degré d'exposition (jeux et déplacements tout près du sol, tendance à mettre à la bouche divers objets et substances). Leur capacité d'élimination des toxiques, surtout dans le plus jeune âge, est moindre que celle des adultes. En outre, les enfants ne choisissent pas les facteurs auxquels ils sont exposés. Pour toutes ces raisons, ils sont probablement les « indicateurs » les plus sensibles de l'incidence de l'environnement sur la santé des populations.

### Les personnes âgées

Le vieillissement est associé à des changements physiologiques qui modifient le devenir des contaminants dans l'organisme. Les barrières naturelles de l'organisme, comme la peau ou l'appareil digestif sont moins efficaces, le foie et le rein assurent moins leur rôle d'élimination des substances toxiques, etc. L'affaiblissement du système immunitaire entraîne une vulnérabilité plus grande aux agents biologiques et aux agents cancérigènes. Les problèmes d'insuffisance cardiaque ou respiratoire, fréquents chez les personnes âgées, les rendent plus sensibles aux polluants atmosphériques. Enfin, les carences alimentaires ou les problèmes d'hydratation, courants chez les sujets âgés, augmentent leur vulnérabilité aux toxiques environnementaux.

### Les femmes enceintes

Leur exposition à des substances toxiques peut avoir des conséquences néfastes à court terme pour le fœtus et à long terme pour l'enfant à naître. Le plomb et le méthylmercure sont bien connus pour entraîner une augmentation des avortements spontanés, des naissances prématurées et des troubles du neuro-développement de l'enfant après la naissance. Les dérivés de la chloration de l'eau (les trihalométhanes) peuvent entraîner une augmentation des avortements spontanés. Le tabagisme passif et certains pesticides pourraient être à l'origine de naissances prématurées ou de retards de croissance des fœtus. Les polychlorobiphényles (PCB) sont suspectés d'être à l'origine de troubles du neuro-développement de l'enfant lorsqu'il a été exposé avant sa naissance.

### Les personnes présentant une sensibilité génétique particulière

La sensibilité génétique est conférée par un gène qui prédispose l'individu porteur à une maladie ou à une réaction toxique en réponse à un événement extérieur. Ces gènes peuvent, par exemple, intervenir dans la transformation des composés toxiques et entraîner la formation de produits de dégradation plus toxiques que la substance initiale. On peut citer le cas d'une partie de la population asiatique qui possède un gène entraînant un risque accru de cancer du poumon par rapport au reste de la population lors de leur exposition aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). D'autres gènes augmentent le risque de cancer de la vessie chez les fumeurs, le risque de cancer du poumon et du foie chez les individus exposés aux HAP ou aux polychlorobiphényles.



## )) Un nouveau concept : celui de justice environnementale

La réflexion sur les inégalités environnementales ou écologiques est encore récente en France et peu de travaux ont été réalisés à ce jour sur les liens entre la distribution géographique des risques environnementaux et la situation socioculturelle et économique des populations exposées. Ces préoccupations qui ont d'abord émergé aux Etats-Unis et au Canada sous la pression des minorités ethniques, se développent progressivement en Europe plutôt sous l'angle de la précarité sociale et des expositions aux risques environnementaux. Selon l'OCDE<sup>3</sup>, la problématique des inégalités environnementales et de ses conséquences reste insuffisamment documentée en Europe.

### Au plan international

Aux Etats-Unis, le concept de justice environnementale est apparu dans la vie politique en 1982, lorsque des habitants et des militants pour les droits civiques d'un comté en Caroline du Nord, en majorité noirs et pauvres, se sont mobilisés pour faire obstacle à un projet d'enfouissement de déchets sur leurs terrains. Depuis, plusieurs travaux ont rapporté que les dépôts de matières dangereuses et les sites de déchets contaminés se retrouvent plus souvent à proximité des groupes minoritaires, particulièrement des communautés noires. Une étude a mis en évidence que les enfants noirs américains courent quatre fois plus de risques que les enfants blancs d'avoir un niveau élevé de plombémie\*. Une organisation pour la défense des Américains d'origine hispanique a évalué que 80 % des hispanophones vivent dans des milieux où les critères de qualité de l'air recommandés ne sont pas respectés, alors que cela concerne 65 % des populations noires et 57 % des populations blanches<sup>4</sup>. Enfin, les minorités et les groupes économiquement défavorisés auraient moins fréquemment accès à de l'eau de consommation de bonne qualité microbiologique et chimique.

La prise de conscience de ces inégalités a conduit l'agence américaine de protection de l'environnement (EPA) à définir, en 1994, la notion de « justice environnementale » comme « le traitement équitable des gens de toutes races, cultures et revenus dans le développement des règlements, lois et politiques environnementales ». Un décret exécutif a été promulgué en février 1994 obligeant les agences fédérales à intégrer la justice environnementale dans l'application de leurs politiques et de leur programme. En 1997, un bureau de « l'équité environnementale » a été créé par l'EPA afin d'offrir une assistance aux organismes fédéraux dans l'évaluation et la gestion des problèmes locaux liés à l'environnement.

### Au plan européen

Au Royaume-Uni, les premiers travaux sur les liens entre précarité sociale et expositions environnementales ont été réalisés à l'initiative de l'organisation *Friends of*

*the earth*. Selon une étude de 1999 portant sur 668 sites industriels recensés sous le régime Contrôle des pollutions industrielles (IPC), 662 d'entre eux étaient situés dans des communes où le revenu moyen des ménages était inférieur à 15 000 £/an, les 6 autres sites étant situés dans des communes où le revenu moyen dépassait 30 000 £/an. Selon la seconde étude réalisée en 2001, sur 11 400 tonnes de substances cancérigènes rejetées dans l'air en 1999 (provenant de 156 usines émettant plus de 1 000 tonnes/an), 82 % proviendraient d'usines situées dans 20 % des collectivités locales défavorisées. Des travaux approfondis ont été menés depuis par Walker<sup>5</sup> qui confirment les inégalités sociales dans la distribution de ces expositions sur tous les facteurs : proximité du site (les plus pauvres sont les plus proches des sites), nombre de sites (les populations les plus défavorisées sont celles qui cumulent la proximité de plusieurs sites), catégories d'activités industrielles (les populations les plus défavorisées sont les plus exposées quelle que soit l'activité concernée, avec des pics pour les déchets et l'industrie pétrolière), etc. Il est toutefois mentionné que ces travaux n'apportent à ce stade aucun éclairage dans trois domaines :

- ▶ celui de l'impact et des conséquences sanitaires d'une telle situation, lesquels mériteraient des investigations beaucoup plus poussées ;
- ▶ celui des causes de cette situation : historique du développement industriel, politique d'aménagement défavorable aux populations défavorisées, situation de l'emploi et du marché foncier, stratégie d'implantation des entreprises dans des zones où les risques d'opposition sont plus faibles, etc. ;
- ▶ celui des modes de régulation des inégalités : différents motifs peuvent être mis en avant pour réclamer une intervention publique et selon ces motifs les mesures possibles relèvent de registres différents (voir tableau ci-dessous) : ▶▶▶

Motifs et modes de régulation des inégalités Source : Walker G et coll. 2005

Motifs des inégalités	Modes de régulation
Les populations défavorisées paient le plus lourd tribut aux impacts négatifs provenant des sites industriels.	distribution
Les populations défavorisées paient le plus lourd tribut aux impacts négatifs provenant des sites industriels et sont aussi plus vulnérables aux effets de la pollution.	distribution et protection
La pollution industrielle se cumule à d'autres inégalités environnementales et sociales concentrées dans les mêmes zones défavorisées.	cumul et distribution
L'implantation des sites IPC s'est faite selon des processus de décision qui ont abouti à une répartition inégale.	procédure
Les populations défavorisées sont les moins à même de pouvoir choisir librement leur lieu d'habitation.	procédure et distribution
Les populations locales qui ont un degré d'exposition disproportionné ne reçoivent pas de compensation des activités industrielles à hauteur du préjudice subi.	distribution et compensation



►►► Aux Pays Bas, l'Institut national de santé publique et de l'environnement (RIVM) a engagé des travaux sur le sujet. Une étude réalisée en 2001, a étudié la fréquence de certaines nuisances environnementales selon les zones d'habitation définies par les revenus des populations y vivant<sup>6</sup>. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs environnementaux	Zones à revenus élevés	Zones à revenus moyens	Zones à bas revenus
Plus de 35 habitations par hectare	22%	49%	63%
Proximité d'un espace vert	17%	12%	13%
Proximité d'une route engendrant un excès de NO <sub>2</sub>	16%	19%	27%
Bruit > 50 dB	80%	82%	84%
Bruit > 65 dB	3,8%	4,1%	4,4%

Source : Kruize H. 2004

On constate que la fréquence des nuisances environnementales est plus importante dans les zones habitées par les populations à bas revenus, les écarts étant toutefois plus limités pour l'exposition au bruit. Comme les travaux britanniques le suggèrent, les causes suspectées de ces inégalités peuvent relever de la situation de l'emploi et du marché foncier, des stratégies des entreprises, du processus d'aménagement du territoire, des inégalités de représentation et d'accès à l'information, etc.

Globalement, on observe un consensus dans la littérature disponible indiquant que les populations à bas revenu sont davantage exposées que les autres aux facteurs de risques environnementaux et qu'elles cumulent le plus souvent différentes sources d'expositions et de nuisances (bruit, pollution atmosphérique urbaine, proximité d'installations dangereuses, etc.). Ces sujets sont encore peu documentés en France et sont l'objet de travaux en cours. Pour ce qui est du lien avec les conséquences sanitaires et compte tenu de la complexité de la problématique, des travaux de recherche restent à conduire. Des propositions ont par exemple été faites dans ce sens dans le cadre des appels à projet de recherche lancés en 2005 par l'Agence nationale de la recherche et l'Institut national du cancer. ■

## Bibliographie

1. Fassin D. *Rapport du groupe technique national de définition des objectifs de la loi de santé publique (GTND0), chapitre précarité et inégalités*. Direction générale de la santé en collaboration avec l'Inserm. Mars 2003
  2. Lebas J. Notions d'inégalités et de disparités de santé en France, *Traité de santé publique*, chap. 25. Bourdillon F. et coll Médecine-Sciences -Flammarion. 2004
  3. Environment and distributional issues : analysis, evidence and policy implications. Rapport OCDE ENV/EPOC/WPNEP(2003)12/final. Juin 2004
  4. Gagnon F. Victimes d'injustice environnementale. *Environnement et santé publique, fondements et pratiques*, chap. 30. Gérin M et coll. Edisem. 2003
  5. Walker G et coll. Environmental justice and social deprivation : evidence and complexity in evaluating and responding to environmental inequality. *Local environment*, Vol.10, n° 4, 361-377. 2005
  6. Kruize H. *Efficiency versus equity : distributional effects of the environmental policy in the Netherlands*. Paper for the 3<sup>rd</sup> global conference on Environmental justice and global citizenship technologies, environment and sustainability. Copenhagen. Février 2004
  7. Laigle L et Oehler V. *Les enjeux sociaux et environnementaux du développement urbain : la question des inégalités écologiques*. Rapport final. Centre technique et scientifique du bâtiment (CSTB). Février 2004
  8. *Observatoire national des zones urbaines sensibles*. Rapport d'activités. Edition de la DIV. 2004
- Leclerc A et coll. *Les inégalités sociales de santé*. Inserm-La découverte. 2000
- Haut comité de santé publique. *Les inégalités et disparités de santé. La santé en France*. 2002 <http://hcsp.ensp.fr/hcspi/docspdf/hcsp/hc001174.pdf>

## Sur Internet

Site de l'Université de Lancaster au Royaume-Uni qui présente les différents travaux de recherche conduits dans le domaine de la justice environnementale au Royaume-Uni et en Ecosse. <http://geography.lancs.ac.uk/envjustice>

## Inégalités sociales et inégalités écologiques en France : un intérêt récent

Le livre blanc du développement durable, préparé par le Comité français pour le sommet mondial du développement durable de Johannesburg en 2002, consacre l'un de ses chapitres à la question des inégalités sociales et écologiques. Il est mentionné que « le champ des inégalités écologiques est en fait très étendu et recouvre aussi bien une exposition aux risques naturels et techniques, une dégradation de la qualité de vie, une privation relative de certains biens et services communs allant jusqu'à un accès restreint ou altéré à des ressources vitales, etc. ». Selon Laigle L et Oehler V<sup>7</sup>, quatre aspects complémentaires doivent être ainsi envisagés pour caractériser les inégalités écologiques :

- les inégalités territoriales : elles résultent à la fois de disparités

- naturelles mais également des facteurs économiques, politiques et sociaux qui ont façonnés les territoires ;
- les inégalités d'accès à l'urbanité et à la qualité du cadre de vie ;
- les inégalités d'exposition aux nuisances urbaines et aux risques (naturels, technologiques, industriels) ;
- les inégalités dans la capacité d'agir sur l'environnement et d'interpeller la puissance publique pour transformer le cadre de vie.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable adoptée en 2003, deux observatoires concourent à la caractérisation des inégalités au niveau des territoires et leur évolution : l'observatoire des territoires et l'observatoire des zones urbaines sensibles

(ZUS). La précarité économique et sociale dans les 751 ZUS recensées est une réalité : en 2003, le taux de chômage (20 %) y est deux fois supérieur à la moyenne nationale, la proportion des ménages pauvres y est trois fois plus élevée (27 %) et la proportion de ménages dont la personne de référence est d'origine étrangère est de 16,8 % contre 5,8 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. A ces inégalités sociales se cumulent des inégalités environnementales<sup>8</sup>, notamment en matière d'exposition au bruit (45 % des ZUS sont classées en « points noirs du bruit » c'est-à-dire exposées au bruit de la circulation ou du trafic ferroviaire) et au risque industriel (41,6 % des communes ayant une ZUS sont exposées au risque industriel contre 21,2 % pour celles sans ZUS).